

ayent à en sortir dans la quinzaine. Au sujet de la *Lettre Pastorale de l'Evêque de Langres*, a été rendu le second Arrêt; & celui-ci l'a condamné comme il avoit condamné l'*Instruction Pastorale de l'Archevêque de Paris*; savoir, à être laceré & brûlé par les mains du Bourreau : Même condamnation contre un *Mandement en racourci de l'Evêque d'Amiens*, portant adhésion à l'*Instruction Pastorale de l'Archevêque de Paris*. Un dernier Arrêt, si l'on peut se le persuader comme dernier, a été rendu le 9. Mars, & porte autant qu'un bannissement contre tous les Jésuites qui se refuseront au serment exigé contre leur Institut.

Les Confesseurs de la Cour, la plupart de cette Société, qui ont été jusques-là tranquilles à *Versailles*, se retirent conséquemment à tous ces fulminans Arrêts du Parlement, pour chercher une retraite chez leurs Confreres ou autres personnes qui veulent les accueillir en pays étrangers. L'Archevêque de Paris, de son exil à la *Trappe*, a fait congédier tous ses Domestiques & vendre ses équipages, tant pour payer ce qu'il peut avoir de dettes, que parce qu'il est inutile d'avoir une Maison montée dans la situation où il est.

Le Duc & le Comte de Broglie vont reparôître à la Cour. Le Roi les rappelle, & a déclaré lui-même qu'il rendroit toutes ses graces à ces braves Guerriers.

Sur la Question de la *Mosaïque* découverte à Metz *, le Sieur Haillecourt, Procureur au Parlement de cette Ville, nous fait une Lettre en observations,

* Voyez notre dernier Journal, page 178. d